



Projet pédagogique des temps collectifs

Ce sont des séances collectives qui s'adressent aux professionnels de l'accueil à domicile, aux parents et aux enfants.

Ces temps collectifs se déroulent :

- Les lundis matin à Brussieu dans la « maison de la nature » et à Ste Foy l'Argentière dans l'ancienne MJC au-dessus de l'école publique
- Les mardis matin à Montrottier au multi accueil « La Farandole » et à St Laurent de Chamousset au Relais - Espace Juge Pascal
- Les jeudis matin à Haute-Rivoire à la garderie périscolaire et à St Laurent de Chamousset, au Relais - Espace Juge Pascal
- Les vendredis à Brullioles au multi accueil « les lutins du Pothu » et à Villechenève - Local de la poste

L'accueil se fait entre de 8h30 et 8h45 selon les lieux.

Chaque participant est libre de venir et de repartir à l'heure qu'il désire afin de respecter le plus possible le rythme de chaque enfant.

Les enfants de tous âges peuvent être accueillis ; les locaux sont aménagés de façon à respecter le rythme de l'enfant (sommeil des bébés) ainsi que le besoin de mouvements des plus grands.

Une activité dirigée peut être proposée aux environs de 10 h : chacun est libre de participer.

Le temps collectif se termine aux environs de 11 h 15.

Un temps d'accueil dans un cadre sécurisant



L'animatrice est disponible et à l'écoute des professionnels.

Elle propose des activités en lien avec le développement de l'enfant et dans le respect de son rythme.

Elle rappelle les règles établies avec les assistantes maternelles au sein d'une charte et elle a le souci du respect de chacun.

Par son écoute et sa présence, elle propose des bases de réflexion dans le cadre de la profession des assistantes maternelles afin d'orienter l'échange de manière positive.

Elle est le référent au cours des séances, elle apporte ses compétences, ses acquis et une analyse du positionnement professionnel.

Elle est garante du bon déroulement des temps collectifs.

Un temps pour rompre l'isolement

La rencontre avec d'autres professionnels ou d'autres parents leur permet de partager des connaissances, de faire des propositions d'activités en partenariat avec l'animatrice et d'échanger autour de leur expérience professionnelle ou personnelle.

Ces échanges se font dans la confidentialité, le non jugement et le respect.

Un moment privilégié à passer avec l'enfant

Les jeux mis à leurs dispositions et proposés par leurs assistantes maternelles ou leurs parents et l'animatrice permettent à l'enfant de prendre ses repères et de s'investir progressivement dans le groupe puis de s'y intégrer.

Les adultes accompagnent l'enfant dans son autonomie. Ils sont le référent de l'enfant et garant de sa sécurité.

Un temps de professionnalisation pour les assistantes maternelles

Les professionnels de l'accueil d'enfant à domicile ont besoin d'une reconnaissance professionnelle ; leur implication aux temps collectifs leur confère un signe d'appartenance à un groupe, et valorise leur identité professionnelle.

En échangeant avec le groupe et l'animatrice, ils développent un savoir faire, un savoir être et s'approprient des outils (idées de bricolage, jeux, chansons...)

Ils sont capables d'écouter et de prendre en compte les valeurs éducatives des parents.

Un temps de découverte et d'autonomie pour l'enfant



En premier lieu, l'enfant apprend à se détacher de l'adulte référent.

Jouer est un besoin essentiel au développement de l'enfant.

Des jeux et des activités adaptés à son rythme permettront à l'enfant la découverte de soi et des autres.

Ces jeux peuvent être libres ou proposés en activités dirigées.

L'enfant découvrira de nouvelles matières, de nouvelles sensations, un nouvel espace et de nouveaux jeux.

Il trouvera sa place en s'intégrant au groupe. Par ces nouvelles expérimentations, l'enfant se développe, stimule son éveil, sa curiosité, son approche culturelle et contribue au développement de sa personnalité.

Un temps de responsabilité partagée

Durant le temps collectif, l'enfant est le centre d'intérêt des adultes qui l'entourent. Ces séances facilitent la découverte des règles de vie collective.

L'adulte doit se sentir responsable non seulement de l'enfant qui l'accompagne mais aussi des autres.

Un temps qui nous appartient

Les temps collectifs sont des lieux conviviaux, ces temps de rencontres sont chaleureux.

Tout le monde est accueilli et accepté avec ses différences, ses idées et son savoir faire.

Chacun peut exprimer ses désirs.

Ce document n'est pas figé, il sera remis au « goût du jour » chaque fois que cela semblera nécessaire.

